

Groupe d'études franco-allemand sur le contentieux du travail - GEFACT -

En collaboration avec le Centre de recherche sur le droit économique de la Faculté de droit de l'Université de Cergy-Pontoise, le CIRAC, le CIERA, les Instituts du travail de Nancy et de Strasbourg, l'Université de Hannovre

Université d' Hannovre , Königswörther Platz 1 , 30167 Hannovre , salle 909

Le sujet : Le traitement des contrats de travail précaires dans les jurisprudences allemande et française - les juges face aux contrats de travail à durée déterminée

Le programme :

- Vendredi 19.6.09 17,00 Accueil et présentation globale du projet comparatif sur les contrats de travail précaires
- 17,15 Evolutions du cadre législatif et de la jurisprudence concernant les contrats de travail à durée déterminée dans chaque pays (influence des règles européennes incluse)
- Exposés par Gerhard Binkert (Vice-Président de La Cour du Travail des Landes Berlin-Brandenburg) et par Marie-Cécile Escande-Varniol (Maître de Conférence à l'Université de Lyon II)
Débat
- 20,00 Dîner
- Samedi 20.6.09 10,00 Cas pratiques de la jurisprudence allemande présentés par Daniele Reber (Conseillère présidente à la Cour du travail des Landes Berlin-Brandenburg)
Débats
- 12,30 Déjeuner
- 14,30 Cas pratiques de la jurisprudence française présentés par Chantal Verdin (Présidente du Conseil de prud'hommes de Paris)
Débats
- 17,00 Conclusion et préparation de la prochaine rencontre du groupe à Strasbourg
- 20,00 Dîner

Meinhard.Zumfelde.@droit.u-cergy.fr ou zumfelde@online.de